

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

## COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DES BAUX ALPILLES

SEANCE DU 11 FEVRIER 2022

DELIBERATION N°01/2022

NOMBRE DE MEMBRES			DATE DE LA CONVOCATION	DATE D'AFFICHAGE
EN EXERCICE :	PRESENTS :	VOTANTS :	04 FEVRIER 2022	04 FEVRIER 2022
40	30	40		
<b>OBJET :</b> Installation de nouveaux conseillers communautaires				
<b>RESUME :</b> Suite aux élections municipales et intercommunales intervenues sur la commune de Saint-Rémy de Provence le 30 janvier dernier, il convient de procéder à l'installation de quatorze nouveaux conseillers communautaires.				

L'an deux mille vingt-deux,  
le onze février,

à quinze heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au sein du Centre Culturel de la commune de Mouriès, sous la présidence par intérim de M. Gérard GARNIER.

**PRESENTS :** MMES ET MM. ARNOUX Jacques ; BISCIONE Marion ; BODY-BOUQUET Florine ; CALLET Marie-Pierre ; CHERUBINI Hervé ; CHRETIEN Muriel ; COLOMBET Gabriel ; DORISE Juliette ; ESCOFFIER Lionel ; FAVERJON Yves ; FRICKER Jean-Pierre ; GALLE Michel ; GARCIN-GOURILLON Christine ; GARNIER Gérard ; GESLIN Laurent ; JODAR Françoise ; MARECHAL Edgard ; MARIN Bernard ; MAURON Jean-Jacques ; MISTRAL Magali ; OULET Vincent ; PELISSIER Aline ; PLAUD Isabelle ; PONIATOWSKI Anne ; ROGGIERO Alice ; SALVATORI Céline ; SANTIN Jean-Denis ; SCIFO-ANTON Sylvette ; UFFREN Marie-Christine ; WIBAUX Bernard

**ABSENTS :**

**PROCURATIONS :**

- De M. ALI OGLOU Grégory à MME. CHRETIEN Muriel ;
- De M. BLANC Patrice à MME. ROGGIERO Alice ;
- De MME. BLANCARD Béatrice à M. SANTIN Jean-Denis ;
- De M. CARRE Jean-Christophe à MME. PONIATOWSKI Anne ;
- De MME. CASTELLS Céline à M. MARECHAL Edgard ;
- De MME. LICARI Pascale à M. SANTIN Jean-Denis ;
- De M. MANGION Jean à MME. CALLET Marie-Pierre ;
- De M. MILAN Henri à MME. MISTRAL Magali ;
- De MME. MOUCADEL Stéphanie à M. ESCOFFIER Lionel ;
- De M. THOMAS Romain à MME. SALVATORI Céline ;

**SECRETAIRE DE SEANCE :** M. GESLIN Laurent

**Le conseil communautaire,**

**Vu** l'arrêté préfectoral en date du 19 septembre 2019 constatant le nombre total de sièges du Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée des baux-Alpilles, et la répartition du nombre de sièges entre les communes membres ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment et notamment les articles L. 5211-6 et suivants ;

**Vu** le Code électoral, et notamment ses articles L. 273-5, L. 273-10 et suivants ;

**Vu** la décision du conseil d'Etat n°451030 en date du 22 novembre 2021 portant annulation des élections municipales et intercommunales à Saint-Rémy-de-Provence ;

**Vu** les résultats des élections communales et intercommunales organisées dans la commune de Saint-Rémy-de-Provence en date du 23 et 30 janvier 2022 ;

Monsieur le Président par intérim, Gérard GARNIER, informe que suite aux nouvelles élections organisées à Saint-Rémy-de-Provence, il convient d'installer quatorze nouveaux conseillers communautaires titulaires issus de la Commune de Saint-Rémy-de-Provence ;

Le Conseil communautaire, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Président par intérim, Gérard GARNIER, et en avoir délibéré :

**Délibère :**

**Article 1 : Prend acte** de l'installation de Madame BODY-BOUQUET Florine comme conseillère communautaire titulaire (Saint-Rémy-de-Provence) ;

**Article 2 : Prend acte** de l'installation de Monsieur CHERUBINI Hervé comme conseiller communautaire titulaire (Saint-Rémy-de-Provence) ;

**Article 3 : Prend acte** de l'installation de Monsieur COLOMBET Gabriel comme conseiller communautaire titulaire (Saint-Rémy-de-Provence) ;

**Article 4 : Prend acte** de l'installation de Madame DORISE Juliette comme conseillère communautaire titulaire (Saint-Rémy-de-Provence) ;

**Article 5 : Prend acte** de l'installation de Monsieur FAVERJON Yves comme conseiller communautaire titulaire (Saint-Rémy-de-Provence) ;

**Article 6 : Prend acte** de l'installation de Madame JODAR Françoise comme conseillère communautaire titulaire (Saint-Rémy-de-Provence) ;

**Article 7 : Prend acte** de l'installation de Monsieur MARIN Bernard comme conseiller communautaire titulaire (Saint-Rémy-de-Provence) ;

**Article 8 : Prend acte** de l'installation de Monsieur MAURON Jean-Jacques comme conseiller communautaire titulaire (Saint-Rémy-de-Provence) ;

**Article 9 : Prend acte** de l'installation de Monsieur MILAN Henri comme conseiller communautaire titulaire (Saint-Rémy-de-Provence) ;

**Article 10 : Prend acte** de l'installation de Madame MISTRAL Magali comme conseillère communautaire titulaire (Saint-Rémy-de-Provence) ;

**Article 11 : Prend acte** de l'installation de Monsieur OULET Vincent comme conseiller communautaire titulaire (Saint-Rémy-de-Provence) ;

**Article 12 : Prend acte** de l'installation de Madame PLAUD Isabelle comme conseillère communautaire titulaire (Saint-Rémy-de-Provence) ;

**AR Prefecture**

013-241300375-20220211-DEL01\_2022-DE  
Reçu le 15/02/2022  
Publié le 15/02/2022

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE**

**Article 13 :** Prend acte de l'installation de Madame SALVATORI Céline comme conseillère communautaire titulaire (Saint-Rémy-de-Provence) ;

**Article 14 :** Prend acte de l'installation de Monsieur THOMAS Romain comme conseiller communautaire titulaire (Saint-Rémy-de-Provence) ;

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Président par intérim,  
Gérard GARNIER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).